

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 22 septembre 2020 — N° 124

Président de l'Assemblée nationale : M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.	
AFFAIRES COURANTES	
Déclarations de députés	
M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de rendre hommage Mme Madeleine Poulin, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.	à
Mme Sauvé (Fabre) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale c la maladie d'Alzheimer.	le
M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gérar Préfontaine, agriculteur.	rd
Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner la Journée d'actic contre la violence sexuelle faite aux femmes.	n
Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage M. Paul-Émile Thibault pour son engagement bénévole et communautaire.	à
M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner 40e anniversaire de l'entreprise RPF ltée.	le

M. Skeete (Sainte-Rose) fait une déclaration afin d'appuyer les initiatives des commerçants de la circonscription de Sainte-Rose visant à favoriser l'achat de produits locaux.
M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de remercier les membres du réseau scolaire et les parents de la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve pour leurs efforts dans la lutte contre la COVID-19.
M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Alain M. Bergeron, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.
Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Jean-Guy Poulin, instigateur du projet de gyrophares verts pour les pompiers volontaires.
Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de souligner le travail des employés et bénévoles du projet de jardin communautaire Cultiver pour nourrir.
À 13 h 53, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.
Les travaux reprennent à 14 h 02.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 599 Loi visant le respect de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **428** en annexe)

Pour: 120 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 599.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

(Dépôt n° 1744-20200922)

2229

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice et ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du Directeur des poursuites criminelles et pénales;

(Dépôt n° 1745-20200922)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de la Commission des services juridiques; (Dépôt n° 1746-20200922)

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 de la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Dépôt n° 1747-20200922)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2019-2020 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

(Dépôt n° 1748-20200922)

Puis, au nom de M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, il dépose :

Le rapport annuel 2019-2020 de la Société des établissements de plein air du Québec;

(Dépôt n° 1749-20200922)

Le rapport sur la revue de mandat de la Société des établissements de plein air du Québec.

(Dépôt n° 1750-20200922)

Puis, au nom de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, il dépose :

Le rapport d'activités 2019-2020 du Conseil consultatif de la lecture et du livre. (Dépôt n° 1751-20200922)

Enfin, il dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 février 2020 par M. LeBel (Rimouski) concernant l'allocation de dépenses personnelles pour personnes hébergées en ressources intermédiaires;

(Dépôt n° 1752-20200922)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 19 février 2020 par M. LeBel (Rimouski) concernant l'allocation de dépenses personnelles pour personnes hébergées en ressources intermédiaires;

(Dépôt n° 1753-20200922)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 20 février 2020 par M. Bussière (Gatineau) concernant la construction d'une nouvelle école primaire à Gatineau;

(Dépôt n° 1754-20200922)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 mars 2020 par Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis) concernant le tarif journalier à 8,25\$ pour tous les services de garde.

(Dépôt n° 1755-20200922)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Tanguay (LaFontaine) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 23 septembre 2020, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1756-20200922)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, le 17 septembre 2020, a procédé à l'élection à la présidence de la Commission.

(Dépôt n° 1757-20200922)

Dépôts de pétitions

M. Ouellet (René-Lévesque) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 238 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'amélioration de la sécurité sur la route 138 dans le secteur de la péninsule Manicouagan en raison du passage d'orignaux.

(Dépôt n° 1758-20200922)

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 653 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'inclusion des Îles-de-la-Madeleine dans la bulle atlantique.

(Dépôt n° 1759-20200922)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Ouellet (René-Lévesque) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 475 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'amélioration de la sécurité sur la route 138 dans le secteur de la péninsule Manicouagan en raison du passage d'orignaux.

(Dépôt n° 1760-20200922)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Éducation, Mme Rizqy (Saint-Laurent), Mme Labrie (Sherbrooke) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle qu'après des mois de non-fréquentation scolaire, les élèves ont besoin de plus d'attention, d'encadrement et de soutien, particulièrement les élèves qui éprouvent des difficultés;

QU'elle reconnaisse que les écoles du Québec sont aux prises avec une importante pénurie de personnel commandant le déploiement d'actions vigoureuses, car cette situation peut avoir des conséquences graves sur les services aux élèves et la réussite éducative de ces derniers;

QU'elle demande au gouvernement de mobiliser d'urgence les Québécois susceptibles de pouvoir prêter main-forte au personnel des écoles et qu'il analyse dans les meilleurs délais la mise sur pied d'une plateforme « Je contribue » pour le milieu scolaire.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **429** en annexe)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet (René-Lévesque) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de la solidité de nos entreprises québécoises pour l'économie du Québec;

QU'elle reconnaisse la contribution de ces bâtisseurs québécois à notre développement économique tout en rappelant qu'ils sont parmi les mieux placés pour défendre les intérêts du Ouébec;

QU'elle reconnaisse tout le travail accompli par Henri Audet pour fonder Cogeco en 1957 à Trois-Rivières;

QU'elle reconnaisse la détermination des cinq enfants de la deuxième génération incluant le président exécutif du conseil d'administration Louis Audet à vouloir conserver le centre de décision de la société au Québec;

QU'elle reconnaisse que Cogeco joue un rôle important dans le monde médiatique et de la télécommunication au Québec;

QU'enfin, elle reconnaisse l'importance du maintien du siège social de Cogeco au Québec.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **430** en annexe)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la pandémie de la COVID-19 a engendré des bouleversements sociaux et économiques majeurs au Québec et au Canada, nécessitant des interventions rapides et importantes de tous les paliers gouvernementaux;

QU'elle prenne acte du fait que, considérant le caractère incertain de l'évolution de la pandémie et de ses conséquences sociales et économiques, d'autres interventions pourraient s'avérer nécessaires;

QU'elle rappelle les compétences du Québec, notamment, en matière de santé, de logement et d'affaires sociales et qu'elle réitère qu'il est le mieux placé pour répondre adéquatement aux besoins spécifiques de la population québécoise;

QU'enfin, elle exige du gouvernement fédéral, notamment en prévision du prochain discours du trône, ce mercredi 23 septembre 2020, qu'il respecte les champs de compétences du Québec en lui assurant un droit de retrait avec pleine compensation, sans condition, pour tous les programmes et initiatives adoptées par le gouvernement fédéral et relevant des champs de compétences du Québec.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **431** en annexe)

M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les délais dans le traçage des contacts lors d'une enquête épidémiologique; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE le nom de Mme Sonia LeBel soit substitué à celui de M. Christian Dubé à titre de marraine du projet de loi n° 23, Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, du projet de loi n° 30, Loi visant la récupération de sommes dues à l'État, du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions et du projet de loi n° 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19;

QUE le nom de Mme Danielle McCann soit substitué à celui de Mme Sonia LeBel à titre de marraine du projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées et que le titre de l'auteure de ce projet de loi soit remplacé par « ministre de l'Enseignement supérieur »;

QUE le nom de M. Simon Jolin-Barrette soit substitué à celui de Mme Sonia LeBel à titre de parrain du projet de loi n°64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, et que le titre de l'auteur de ce projet de loi soit remplacé par « ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels »;

QU'enfin, le titre de l'auteure du projet de loi n° 39, Loi établissant un nouveau mode de scrutin, soit remplacé par « ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Réforme électorale ».

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **432** en annexe)

Pour: 120 Contre: 0 Abstention: 0

Conformément à l'article 129 du Règlement, M. Lévesque, whip adjoint du gouvernement, propose :

QUE la députée d'Abitibi-Ouest soit nommée membre permanente de la Commission des relations avec les citoyens, en remplacement de la députée de Châteauguay;

QUE la députée de Châteauguay soit nommée membre permanente de la Commission de l'économie et du travail, en remplacement de la députée d'Abitibi-Ouest;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **433** en annexe)

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés.

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 51, Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation familletravail;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions.

M. le président donne l'avis suivant :

 la Commission de la santé et des services sociaux se réunira afin de statuer sur la possibilité que la commission se saisisse de mandats d'initiative.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président, informe l'Assemblée que, le mercredi 23 septembre 2020, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Tanguay (LaFontaine).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale souligne que l'entente collective des éducatrices en milieu familial a pris fin le 31 mars 2019, soit il y a un an et demi;

QU'elle prenne acte que les services de garde en milieu familial regroupent plus de 13 000 responsables de services de garde, une profession presque exclusivement féminine;

QU'elle souligne que l'intention des membres de la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) de recourir à la grève est connue depuis janvier 2020;

QU'elle souligne que la date du déclenchement de la grève générale illimitée dans toutes les régions du Québec, soit le 21 septembre, est connue depuis le 18 juin 2020;

QU'elle reconnaisse que cette grève générale illimitée touche plus de 50 000 enfants et des dizaines de milliers de familles québécoises;

QU'elle prenne acte du fait que le cœur du litige concerne le calcul du revenu d'une responsable d'un service de garde en milieu familial et que le gouvernement remet en question les chiffres avancés par la FIPEQ-CSQ;

QU'elle souligne l'importance pour le gouvernement du Québec de chiffrer dans les détails ses calculs relatifs au dit revenu d'une responsable de service de garde en milieu familial; QU'enfin, elle exige du gouvernement caquiste qu'il dépose immédiatement à l'Assemblée nationale toutes les données et analyses quant au revenu estimé d'une responsable de service de garde en milieu familial.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 17, M. le président suspend les travaux quelques instants.

Les travaux reprennent à 15 h 27.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, propose que le principe du projet de loi n° 35, Loi visant à moderniser certaines règles relatives à la publicité foncière et à favoriser la diffusion de l'information géospatiale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 16 h 25, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

Les travaux reprennent à 16 h 28.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **434** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le principe du projet de loi n° 35 est adopté

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 35 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **435** en annexe)

Pour: 119 Contre: 0 Abstention: 0

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 17 septembre 2020, sur la prise en considération du rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 29, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions notamment dans le domaine buccodentaire et celui des sciences appliquées, ainsi que les amendements transmis par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce).

Le débat terminé, du consentement de l'Assemblée, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, procède à la mise aux voix individuelle des amendements et à leur lecture.

À 17 h 23, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

Les travaux reprennent à 17 h 27.

Est d'abord mis aux voix l'amendement proposé par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) à l'article 7; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **436** en annexe)

Pour: 46 Contre: 73 Abstention: 0

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) à l'article 26; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **437** en annexe)

Pour: 46 Contre: 73 Abstention: 0

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) introduisant l'article 48.1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° 438 en annexe)

Pour: 46 Contre: 73 Abstention: 0

Est ensuite mis aux voix l'amendement proposé par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) introduisant l'article 50.1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **439** en annexe)

Pour: 46 Contre: 73 Abstention: 0

Est enfin mis aux voix le rapport de la Commission des institutions; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **440** en annexe)

Pour: 121 Contre: 0 Abstention: 0

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2019 et à certaines autres mesures.

Un débat s'ensuit.

Débats de fin de séance

À 18 h 04, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

le premier, sur une question adressée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « L'absence de plan du gouvernement caquiste pour combler les retards importants dans les chirurgies »;

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Un document intitulé *Plan provincial* : reprise des activités chirurgicales : estimation du backlog et des ressources nécessaires pour le résorber.

(Dépôt n° 1761-20200922)

- le deuxième, sur une question adressée par M. Tanguay (LaFontaine) à M. Lacombe, ministre de la Famille, portant sur le sujet suivant :
 « L'absence de leadership dans le dossier de la grève dans les services de garde en milieu familial »;
- le troisième, sur une question adressée par M. Leitão (Robert-Baldwin) à M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, portant sur le sujet suivant : « L'absence de plan du gouvernement caquiste pour aider l'économie québécoise à traverser la seconde vague de la pandémie de COVID-19 ».

À 18 h 43, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des institutions qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2019 et à certaines autres mesures.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 19 h 59, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

Les travaux reprennent à 20 h 02.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **441** en annexe)

Pour: 75 Contre: 46 Abstention: 0

Adoption du principe

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 45, Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Conformément à l'article 100 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement du débat.

La motion est mise aux voix; à 20 h 36, Mme Gaudreault, troisième viceprésidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020.

Les travaux reprennent à 20 h 38.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **442** en annexe)

Pour: 119 Contre: 0 Abstention: 0

En conséquence, le débat sur la motion proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 45 est ajourné.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 23 septembre, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 15 septembre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **443** en annexe)

Pour: 119 Contre: 0 Abstention: 0

À 20 h 39, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 23 septembre 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Éducation, Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Labrie (Sherbrooke) :

(Vote n° 428) POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (<i>CAQ</i>)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (<i>PLQ</i>)
Benjamin (<i>PLQ</i>)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy(PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (<i>CAQ</i>)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (<i>CAQ</i>)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (<i>CAQ</i>)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Lacombe (CAQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (<i>PLQ</i>)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (<i>PLQ</i>)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

Sur la motion de M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, conjointement avec Mme Melançon (Verdun), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet (René-Lévesque) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 429)

(Identique au vote n° 428)

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 430)

(*Identique au vote* n° 428)

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec Mme LeBel, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 431)

(Identique au vote n° 428)

Sur la	a motion	de M.	Jolin-Barrette.	leader du	gouvernement:
--------	----------	-------	-----------------	-----------	---------------

(Vote n° 432)

(Identique au vote n° 428)

Sur la motion de M. Lévesque, whip adjoint du gouvernement :

(Vote n° 433)

(Identique au vote n° 428)

Sur la motion de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles :

(Vote n° 434) POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (<i>CAQ</i>)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Ghazal (QS)	Legault (<i>CAQ</i>)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy(PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy(CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (<i>CAQ</i>)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (<i>CAQ</i>)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (<i>PLQ</i>)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (<i>PLQ</i>)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (<i>PLQ</i>)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (<i>PLQ</i>)	Lamothe (<i>CAQ</i>)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (<i>CAQ</i>)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 435) POUR - 119

Sur l'amendement proposé par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) à l'article 7 :

(Vote n° 436)

POUR - 46

	1001	••	
Anglade (PLQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Roy(PQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	Labrie (QS)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (<i>PLQ</i>)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (<i>PLQ</i>)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)	

CONTRE - 73

CONTRE - 73				
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)		
Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)		
Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)		
Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)		
Foster (CAQ)	Lavallée (<i>CAQ</i>)	(Berthier)		
Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (<i>CAQ</i>)		
(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)		
Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)		
(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)		
Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)		
Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)		
Guilbault (<i>CAQ</i>)	Lefebvre (<i>CAQ</i>)	Samson (CAQ)		
Guillemette (<i>CAQ</i>)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)		
Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)		
Isabelle (<i>CAQ</i>)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)		
Jacques (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Tardif (<i>CAQ</i>)		
Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Laviolette-Saint-Maurice)		
Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Tardif (CAQ)		
Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)		
Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)		
Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)		
Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)			
	(Soulanges)			
	Dubé (CAQ) Dufour (CAQ) Émond (CAQ) Émond (CAQ) Fitzgibbon (CAQ) Foster (CAQ) Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean) Girard (CAQ) (Groulx) Girault (CAQ) Groult (CAQ) Guilbault (CAQ) Guilbault (CAQ) Guillemette (CAQ) Hébert (CAQ) Isabelle (CAQ) Jacques (CAQ) Jeannotte (CAQ) Jolin-Barrette (CAQ) Julien (CAQ) Lachance (CAQ) Lacombe (CAQ)	Dubé (CAQ) Laframboise (CAQ) Dufour (CAQ) Lafrenière (CAQ) Émond (CAQ) Lamontagne (CAQ) Fitzgibbon (CAQ) Lamothe (CAQ) Foster (CAQ) Lavallée (CAQ) Girard (CAQ) LeBel (CAQ) $(Lac\text{-Saint-Jean})$ $(Champlain)$ Girard (CAQ) Lecours (CAQ) $(Groulx)$ $(Lotbinière\text{-Frontenac})$ Girault (CAQ) Lecours (CAQ) Grondin (CAQ) $(Les Plaines)$ Guilbault (CAQ) Lefebvre (CAQ) Guillemette (CAQ) Legault (CAQ) Hébert (CAQ) Lemay (CAQ) Jacques (CAQ) Lévesque (CAQ) Jacques (CAQ) Lévesque (CAQ) Jolin-Barrette (CAQ) Lévesque (CAQ) Julien (CAQ) $(Chauveau)$ Lachance (CAQ) Martel (CAQ) Laforest (CAQ) Picard (CAQ)		

Sur I amendement propose par wine wen (Notre-Dame-de-Grace) a 1 article 20
(Vote n° 437)
(Identique au vote n° 436)
Sur l'amendement proposé par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) introduisant article 48.1 :
(Vote n° 438)
(Identique au vote n° 428)
Sur l'amendement proposé par Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce) introduisant l'article 50.1 :
(Vote n° 439)
(Identique au vote n° 428)

Sur le rapport de la Commission des institutions :

(Vote n° 440) POUR - 121

Allaire (CAQ) Anglade (PLQ) Arcand (PLQ) Arseneau (PQ) Asselin (CAQ) Bachand (CAQ) Barrette (PLQ) Bélanger (CAQ) Benjamin (PLQ) Bérubé (PQ) Birnbaum (PLQ) Blais (CAQ) (Prévost) Blais (CAQ) (Abitibi-Ouest) Bonnardel (CAQ) Boulet (CAQ) Boutin (CAQ) Caire (CAQ) Carmant (CAQ) Carmant (CAQ) Charbonneau (PLQ) Charest (CAQ) Chassé (CAQ) Chassin (CAQ)	Émond (CAQ) Fitzgibbon (CAQ) Fontecilla (QS) Fortin (PLQ) Foster (CAQ) Fournier (IND) Gaudreault (PQ) (Jonquière) Ghazal (QS) Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean) Girard (CAQ) (Groulx) Girault (CAQ) Guilbault (CAQ) Guilbault (CAQ) Guillemette (CAQ) Hébert (CAQ) Hivon (PQ) Isabelle (CAQ) Jacques (CAQ) Jeannotte (CAQ) Julien (CAQ) Kelley (PLQ) Labrie (QS) Lacombe (CAQ)	LeBel (CAQ) (Champlain) Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac) Lecours (CAQ) (Les Plaines) Leduc (QS) Lefebvre (CAQ) Legault (CAQ) Leitão (PLQ) Lemay (CAQ) Lemieux (CAQ) Lessard-Therrien (QS) Lévesque (CAQ) (Chauveau) Lévesque (CAQ) (Chapleau) Maccarone (PLQ) Marissal (QS) Martel (CAQ) Massé (QS) McCann (CAQ) Melançon (PLQ) Ménard (PLQ) Montpetit (PLQ) Nadeau-Dubois (QS) Nichols (PLQ) Ouellet (PQ)	Proulx (CAQ) (Berthier) Provençal (CAQ) Reid (CAQ) Richard (PQ) Rizqy (PLQ) Roberge (CAQ) Robitaille (PLQ) Rotiroti (PLQ) Rouleau (CAQ) Rousselle (PLQ) Roy (PQ) (Bonaventure) Roy (CAQ) (Montarville) Samson (CAQ) Sauvé (PLQ) Schneeberger (CAQ) Simard (CAQ) St-Pierre (PLQ) Tanguay (PLQ) Tardif (CAQ) (Laviolette—Saint-Maurice) Tardif (CAQ) (Rivière-du-Loup—Témiscouata) Thériault (PLQ) Thouin (CAQ)
Caire (<i>CAQ</i>) Campeau (<i>CAQ</i>)	Isabelle (CAQ) Jacques (CAQ)	Martel (<i>CAQ</i>) Massé (<i>QS</i>)	Skeete (CAQ) St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (<i>CAQ</i>)	Melançon (PLQ)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

Sur le rapport de la Commission des institutions :

(Vote n° 441) POUR - 75

POUR - 75				
Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Asselin (CAQ)	Émond (<i>CAQ</i>)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Blais (CAQ)	Fournier (IND)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)	
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)	
(Prévost)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)	
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)	
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy(CAQ)	
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)	
Bussière (CAQ)	Guilbault (<i>CAQ</i>)	Legault (CAQ)	Samson (CAQ)	
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Schneeberger (CAQ)	
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)	
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)	
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)	
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)	
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)	
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	Thouin (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)		
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)		
CONTRE - 46				
Anglade (<i>PLQ</i>)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (\widetilde{PLQ})	
A (BO)	(1 ::)	M.1(DLO)	$\mathbf{p} = (\mathbf{p}_{\mathbf{Q}})$	

Anglade (<i>PLQ</i>)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Marissal (<i>QS</i>)	Rotiroti (<i>PLQ</i>)
Arcand (<i>PLQ</i>)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Roy(PQ)
Barrette (<i>PLQ</i>)	Ghazal (<i>QS</i>)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Benjamin (<i>PLQ</i>)	Hivon (PQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)
Birnbaum (<i>PLQ</i>)	Labrie (QS)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (<i>PLQ</i>)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)	

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 442)

POUR - 119				
Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (<i>CAQ</i>)	Proulx (CAQ)	
Anglade (<i>PLQ</i>)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)	
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)	
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)	
Asselin (CAQ)	Fortin (<i>PLQ</i>)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)	
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (<i>PLQ</i>)	
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)	
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (<i>PLQ</i>)	
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)	
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)	
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (<i>PLQ</i>)	
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy(PQ)	
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)	
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Roy(CAQ)	
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)	
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (<i>CAQ</i>)	Samson (CAQ)	
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (<i>PLQ</i>)	
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)	
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)	
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)	
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (<i>PLQ</i>)	
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (<i>PLQ</i>)	
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)	
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette–Saint-Maurice)	
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (<i>PLQ</i>)	Tardif (CAQ)	
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (<i>PLQ</i>)	Thériault (<i>PLQ</i>)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)	
Ciccone (<i>PLQ</i>)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (<i>PLQ</i>)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (<i>CAQ</i>)	(Soulanges)	Zanetti (QS)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)		
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)		
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)		
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)		
	(Rimouski)			

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 443)

(Identique au vote n° 442)